



# La Courance

SAINT BREVIN LES PINS ★★★

VUE SUR MER

## CONTRAT DE LOCATION DE MOBILHOME ou CHALET

Je soussigné

**Mr Mme**  
**Adresse**  
**N° téléphone**  
**E-mail**

Déclare accepter la location de **1 Mobil home** situé sur le camping de la Courance à SAINT BREVIN pour la période du **.../.../... à partir de 16h00 au .../.../... avant 10h30** pour la somme de **.....€+ ..... € de frais de réservation (juillet-août)**, et je verse à ce titre **..... € d'Arrhes**, date limite de versement le **.../.../...** (Si chèque : ordre : SARL Noblet)

Le \_TYPEMP est équipé en matériel de cuisine, couvertures et oreillers, salon de jardin. Les draps, les taies d'oreillers ainsi que les produits d'entretien (sac poubelle, éponges, papier toilette,...) ne sont pas fournis. Les draps sont obligatoires.

**Nous serons .... Adultes et .... Enfants** (âges : .....) **+.....animal : OUI NON\*\*** (6 Euros sup/animal/ jour)

Attention : 1 seul par location / les chiens de catégories 1 et 2 sont interdits sur le camping.

Toute personne supplémentaire (même enfant en bas âge) par rapport à la capacité d'accueil de l'installation ou tout véhicule supplémentaire ne pourront être admis.

**Une caution de 400 Euros** (badge d'accès inclus) sera demandée à l'arrivée, par location, et sera restituée au départ, après inventaire, si aucune dégradation n'est constatée et que les lieux sont rendus propres. Dans le cas où le logement ne serait pas rendu propre, il vous sera facturé 40€ par heure de nettoyage. **Il est interdit de fumer dans le mobil home.**

En cas de nuisances sonores après minuit, un montant forfaitaire de 200€ pourra être retenu sur la caution et le présent contrat résilié. **Pour tout séjour d'une semaine et plus, le solde devra être payé 1 mois avant l'arrivée.**

**La caution sera à régler à l'arrivée avant la prise de possession des lieux.**

**La taxe de séjour : 0.60€ par jour et par personne de 18 ans et plus, du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre, sera payée à l'arrivée.**

Le camping vous propose une **assurance Annulation et Interruption facultative.**

Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvert. En cas d'annulation\*, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail.

Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Je souhaite souscrire la garantie annulation pour un montant de 2.7% de mon séjour soit **..... €\***

**À régler en même temps que les arrhes = OUI NON\*\***

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de séjour inférieur à la durée au contrat.

**Sans souscription de l'assurance annulation**, ces conditions s'appliquent quelque puisse être le motif de l'annulation :

Plus de 30 jours avant le début du séjour 25% du montant du séjour devront être réglés,

De 30 à 15 jours avant le début du séjour 50% du montant du séjour,

De 15 à 2 jours avant le début du séjour 75% du montant du séjour,

Moins de 2 jours avant le début du séjour la totalité du séjour reste due.

Les frais de réservation seront conservés par le camping.

**Pour la piscine, seuls les maillots de bain et slings de bain sont autorisés (pas de shorts, de caleçon...)**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et des conditions générales et les accepte sans aucune restriction.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

\* En cas d'annulation, une franchise de 15€ sera appliquée par notre partenaire Gritchen Affinity.

\*\* Rayer la Mention Inutile.

---

---

**SARL NOBLET**

Camping la Courance, 110 avenue du Maréchal Foch, 44250 Saint Brévin Les Pins

[www.campinglacourance.fr](http://www.campinglacourance.fr) / ☎ 02 40 27 22 91